

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 15 mai 2009

Service instructeur
Service Entretien Exploitation Sécurité

N° CP-2009-7-3-6

Service consulté

Marché à bons de commande relatif à la réalisation et la maintenance de la signalisation horizontale à obligation de résultats et l'exécution des marquages nouveaux sur le réseau structurant du Haut-Rhin

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la mise en concurrence du marché relatif à la réalisation et la maintenance de la signalisation horizontale à obligation de résultats et l'exécution des marquages nouveaux sur le réseau structurant du Haut-Rhin pour 2010 et sa reconduction par voie expresse pour 2011, 2012 et 2013.*

La réalisation et la maintenance de la signalisation horizontale sur le réseau structurant du Haut-Rhin fait actuellement l'objet d'un marché à bons de commande. Ce marché arrive à échéance en fin d'année 2009.

Afin de pouvoir poursuivre ce type de travaux à partir de l'année 2010, il est proposé à votre Commission de bien vouloir m'autoriser à passer un nouveau marché pour l'année 2010 et reconductible trois fois par voie expresse, soit pour 2011, 2012 et 2013.

Le montant minimum serait fixé annuellement à : 300 000 € HT
Le montant maximum serait fixé annuellement à : 1 200 000 € HT

Je vous prie de bien vouloir :

- déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :
 - Marché à bons de commande relatif à la réalisation et à la maintenance de la signalisation horizontale à obligation de résultats et l'exécution des marquages nouveaux sur le réseau structurant du Haut-Rhin pour l'année 2010, reconductible par voie expresse pour les années 2011, 2012 et 2013. Les montants sont fixés annuellement à 300 000 € HT minimum et 1 200 000 € HT maximum.

selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :

Programmes : A111, A136, A141 et A152
Chapitre : 21 – Nature 2152 – Fonction 621
Chapitre : 011 – 621-61523-3356-011

- décider de l'opportunité de cette opération et d'en approuver le programme, ainsi que la faisabilité technique et financière ;

- m'autoriser à souscrire le marché nécessaire, ainsi que tout document s'y rapportant, après mise en œuvre de la consultation y afférente ;
- m'autoriser à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment : sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du marché requis, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits nécessaires correspondants sont inscrits au budget ;
- approuver l'affectation annuelle des crédits nécessaires de 300 000 € HT minimum à 1 200 000 € HT maximum sur l'exercice 2010, ainsi que sur les exercices 2011, 2012 et 2013 ;
- approuver les prélèvements annuels sur le budget départemental des crédits de paiement nécessaires sur les programmes A111, A136, A141 et A152 – chapitre 21 – nature 2152 – fonction 621 pour les travaux d'investissement et sur le chapitre 011 – nature 621-61523-3356-011 pour les travaux d'entretien, sous réserve du vote des crédits nécessaires, chaque année.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER